



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AOÛT 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 22 août 2017 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil: MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Monsieur le conseiller Denis Hébert a motivé son absence.

Madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur Gilles Kirouac, décédé le 29 juin à l'âge de 60 ans;
- Madame Anne-Marie Cardinal Melançon, décédée le 9 août à l'âge de 73 ans;
- Madame Francine Mousseau, décédée le 16 août à l'âge de 69 ans;
- Monsieur Michel Poulin, décédé le 16 août à l'âge de 71 ans;
- Madame Gisèle Long, décédée le 5 juillet à l'âge de 80 ans. Récipiendaire de la médaille du Lieutenant-gouverneur d'argent pour son implication dans la communauté, elle s'engageait bénévolement depuis 15 ans auprès du Resto Pop;
- Nous saluons également la mémoire d'un ancien maire de Boisbriand, monsieur Jean-Claude Blais, décédé le 9 août à l'âge de 85 ans.

RÉSOLUTION 2017-08-446 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été posées au conseil par les citoyens présents et portent sur les sujets suivants :

Monsieur Corbeil

- Travaux à faire au sentier des berges.

Monsieur Bradley

- Parc à chiens du parc Perron;
- Dépose une pétition pour qu'un nouveau parc à chiens comprenne une section réservée aux petits chiens;
- Rue de Galais interdit aux camions – une affiche d'interdiction manquante;
- Travaux sur les compteurs d'eau – suivi;
- Passage piétonnier entre le IGA et le parc – entretien des aménagements paysagers et des bordures de rue dans ce secteur.

Monsieur Martin Drapeau

- Avis d'ébullition d'eau;
- Société de développement (SODEP) – Prêt à une compagnie dans laquelle le conjoint de la mairesse serait administrateur.

RÉSOLUTION 2017-08-447**SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-060**

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, Mario Lavallée, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1441-060 modifiant l'article 242 du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait aux enseignes publicitaires de type autoroutier.

Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-060, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

RÉSOLUTION 2017-08-448**SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-017**

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, Mario Lavallée, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1447-017 modifiant des dispositions du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables à une partie des zones R-1 302, R-1 303 et R-2 303-1

Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1447-017, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

RÉSOLUTION 2017-08-449 AUDITION ET DÉCISION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT RÉSIDENTIEL – 245, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – LOT 2 105 879 - ZONE R-1 226 – DOSSIER 1706-DM-315

Monsieur le conseiller Mario Lavallée, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel situé au 245, chemin de la Grande-Côte sur le lot 2 105 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 226 visant à réduire la marge latérale à 0,94 mètre entre le garage détaché et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,26 mètre, soit 22 % inférieure à la marge minimale de 1,2 mètre prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'établir à 0,94 mètre la marge latérale entre le garage détaché et la ligne de lot pour le bâtiment résidentiel situé au 245, chemin de la Grande-Côte sur le lot 2 105 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-08-450 AUDITION ET DÉCISION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT RÉSIDENTIEL – 982, RUE CASTELNEAU – LOT 2 107 563 – ZONE R-1 254 - DOSSIER 1706-DM-317

Monsieur le conseiller Mario Lavallée, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel situé au 982, rue Castelneau sur le lot 2 107 563 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 254 visant à réduire le pourcentage minimal de matériau de classe A à 40 % sur la façade principale, représentant une dérogation de 10 %, soit 20 % inférieure au pourcentage minimal de 50 % prescrit au Règlement RV-1441 sur le zonage et à réduire le pourcentage minimal de matériau de classe A à 2,6 % sur la façade secondaire, représentant une dérogation de 47,4 %, soit 94,8 % inférieure au pourcentage minimal de 50 % prescrit au règlement.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'établir pour le bâtiment résidentiel situé au 982, rue Castelneau sur le lot 2 107 563 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne :

- à 40 % le pourcentage minimal de matériau de classe A sur la façade principale;
- à 2,6 % le pourcentage minimal de matériau de classe A sur la façade secondaire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-451
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-452
RÈGLEMENT RV-1441-059 – ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 4 juillet 2017;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1441-059 modifiant les articles 86 et 169 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-453
RÈGLEMENT RV-1623 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 4 juillet 2017;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1623 prévoyant l'établissement de plans et devis pour le renouvellement d'infrastructures et décrétant un emprunt à cette fin, au montant de 600 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-454
RÈGLEMENT RV-1624 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 4 juillet 2017;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1624 décrétant l'achat de véhicules et d'équipements de sauvetage et leur financement par emprunt au montant de 675 000 \$.

Adoptée

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2017-08-455
RÈGLEMENT RV-1441-060**

Madame la conseillère Christine Beaudette présente le projet de règlement et donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-060 modifiant l'article 242 du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait aux enseignes publicitaires de type autoroutier.

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2017-08-456
RÈGLEMENT RV-1447-017**

Madame la conseillère Christine Beaudette présente le projet de règlement et donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1447-017 modifiant des dispositions du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables à une partie des zones R-1 302, R-1 303 et R-2 303-1.

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2017-08-457
RÈGLEMENT RV-1497-3**

La présidente de la séance, madame la mairesse Marlene Cordato, présente le projet de règlement.

Madame la conseillère Christine Beaudette donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1497-3 modifiant le Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2017-08-458
RÈGLEMENT RV-1614-1**

La présidente de la séance, madame la mairesse Marlene Cordato, présente le projet de règlement.

Madame la conseillère Christine Beaudette donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1614-1 modifiant le Règlement RV-1614 décrétant l'acquisition d'appareils de protection respiratoire pour le Service de sécurité incendie et son financement par emprunt.

**RÉSOLUTION 2017-08-459
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 9 juin au 27 juillet 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-460
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 au 30 juin 2017 montrant un total des activités de 2 339 521 \$ tel que soumis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-08-461
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie datée et révisée le 24 juillet 2017, montrant un total de 14 778,74 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-08-462
LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 19 JUILLET 2017

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt de la liste des comptes à recevoir en date du 19 juillet 2017 préparée par le Service de la trésorerie, indiquant notamment les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, suivant l'article 511 de la Loi sur les cités et villes.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-08-463
EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la trésorière de la Ville à emprunter au fonds de roulement les sommes suivantes remboursables sur une période de trois (3) ans, à savoir :

A) 7 000 \$ pour l'amélioration de la zone informatique à la bibliothèque, projet 818 010;

B) 20 000 \$ supplémentaire pour l'acquisition d'un système de son à la Maison du citoyen, projet 817 004 provenant du projet 829 009 – Électricité sites de spectacles extérieurs.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-464
APPROPRIATION DU FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET
ESPACES NATURELS**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approprier la somme de 8 000 \$ du fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour effectuer les travaux d'aménagement d'un abreuvoir au parc à chiens Alexis-Carrel, projet 799 038.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-465
SOUMISSIONS – ÉTUDE DE CIRCULATION ET CONCEPTUELLE DU
CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – CONTRAT 2017-1568 – RÈGLEMENT
RV-1610**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour une étude de circulation et conceptuelle du chemin de la Grande-Côte, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
AXOR Experts-Conseils inc. 5101, rue Buchan, bureau 400 Montréal (Québec) H4P 1S4
CIMA+ 3400, boulevard du Souvenir Laval (Québec) H7V 3Z2
WSP Canada inc. 2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 525 Laval (Québec) H7T 1S9

ATTENDU l'assujettissement à un système d'évaluation et de pondération, les offres reçues ont été évaluées par un comité de sélection créé suivant la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011;

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 8 août 2017;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 11 juillet 2017 ainsi que du rapport du comité de sélection du 1^{er} août 2017.

D'accepter l'offre de Cima+ selon l'option 2 au montant de 65 317,30 \$ (toutes taxes incluses) celle-ci ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation pour l'établissement d'une étude de circulation et conceptuelle du chemin de la Grande-Côte – Contrat 2017-1568.

D'imputer la dépense aux Règlements RV-1597 et RV-1610.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-466
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE AU POSTE
DE POMPAGE CURÉ-BOIVIN – CONTRAT 2017-1571 – RÈGLEMENT
RV-1622**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publiques pour les travaux de l'enveloppe extérieure au poste de pompage Curé-Boivin, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Groupe Piché Construction inc. 99, 12 ^e Rue, local 204 Ferme-Neuve (Québec) J0W 1C0	274 394,16 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 25 juillet 2017;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 27 juin 2017.

DE rejeter la soumission reçue, celle-ci étant supérieure au budget prévu.

D'autoriser le Service du génie à reprendre le processus de soumission.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-467
SOUMISSIONS – ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE MARQUE NISSAN
LEAF 2017 – CONTRAT 2017-1574-1**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour l'acquisition d'un véhicule de marque Nissan Leaf 2017, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Belvédère Nissan 251, boulevard Roland-Godard Saint-Jérôme(Québec) J7Y 5C7	30 883,86 \$

ATTENDU la recommandation du Service de sécurité incendie du 10 août 2017;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de carence dressé en date du 25 juillet 2017.

DE rejeter la soumission reçue celle-ci étant non conforme.

D'autoriser le Service de sécurité incendie à reprendre le processus d'appel d'offres sur invitation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-468
SOUMISSIONS – ACQUISITION D'APPAREILS DE PROTECTION
RESPIRATOIRE INDIVIDUELS AUTONOMES MSA-G1 – CONTRAT
2017-1575 – RÈGLEMENTS RV-1614 ET RV-1614-1**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publiques pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes MSA-G1, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Aréo-Feu Itée 5205, rue J. – Armand Bombardier Longueuil (Québec) J3Z 1G4	827 990,16 \$
Protection Incendie CFS Itée 365, rue des Commandants Trois-Rivières (Québec) G8T 9A2	869 727,29 \$

ATTENDU la recommandation du Service de prévention incendie du 24 juillet 2017;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 11 juillet 2017.

D'accepter l'offre d'Aréo-Feu Itée au montant de 827 990,16 \$, taxes incluses, étant la plus basse soumission conforme reçue pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes MSA-G1 – Contrat 2017-1575, conditionnellement à la disponibilité des montants d'emprunt autorisés aux Règlements RV-1614 et RV-1614-1.

D'imputer la dépense aux Règlements RV-1614 et RV-1614-1.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-469
SOUSSIONS – TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA PISCINE
MUNICIPALE DU PARC PELLERIN – CONTRAT 2017-1576 –
RÈGLEMENT RV-1604**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publiques pour les travaux de rénovation de la piscine municipale du parc Pellerin, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Groupe Mécano inc. 894, rue Bergar Laval (Québec) H7L 5A1	243 789,16 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 8 août 2017;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 18 juillet 2017.

D'accepter l'offre de Groupe Mécano inc. au montant révisé de 243 792,56 \$, taxes incluses, étant la seule soumission conforme reçue pour les travaux de rénovation de la piscine municipale du parc Pellerin – Contrat 2017-1576.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1604.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-470
SOUSSIONS – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE PLATEAUX
SPORTIFS AU PARC PELLERIN – CONTRAT 2017-1577 – RÈGLEMENT
RV-1621**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publiques pour les travaux de réaménagement de plateaux sportifs au parc Pellerin, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Atlas Excavation inc. 1434, rue Côte D'Ivoire Mascouche (Québec) J7L 4B5	419 814,85 \$
Lavallée et Frères (1959) ltée. 71, rang de L'Equerre Laval (Québec) H7L 6A3	530 000,01 \$

Construction Vert Dure inc. 106, rang Sainte-Claire Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0	563 101,56 \$
Les Entreprises V.G. inc. 154, rue Hector Rosemère (Québec) J7A 4P6	593 364,13 \$
Paysagiste Promovert inc. 1388, avenue de la Gare Mascouche (Québec) J7K 2Z2	610 602,33 \$
Pavage Dion inc. 20855, chemin de la Côte-Nord Boisbriand (Québec) J7E 4H5	641 372,15 \$
NMP Golf Construction inc. 2674, chemin Plamondon, suite 201 Sainte-Madeleine (Québec) J0H 1S0	645 386,38 \$
Lanco Aménagement inc. 1110, place Verner Laval (Québec) H7E 4P2	657 607,56 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 26 juillet 2017;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 18 juillet 2017.

D'accepter l'offre de Lavallée et Frères (1959) ltée au montant de 530 000,01 \$, taxes incluses, étant la plus basse soumission conforme reçue pour les travaux de réaménagement de plateaux sportifs au parc Pellerin – Contrat 2017-1577, conditionnellement à la disponibilité du montant de l'emprunt autorisé au Règlement RV-1621.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1621.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-471
SOUMISSIONS – ACQUISITION DE VÊTEMENTS D'HIVER ET D'ÉTÉ
POUR LES ÉQUIPES SPÉCIALISÉES DE SAUVETAGE TECHNIQUE DU
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – CONTRAT 2017-1582**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publiques pour l'acquisition de vêtements d'hiver et d'été pour les équipes spécialisées de sauvetage technique du Service de sécurité incendie, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Gestock inc. 850, boulevard Pierre-Bertrand, suite 160 Québec (Québec) G1M 3K8	92 505,54 \$

ATTENDU la recommandation du Service de sécurité incendie du 10 août 2017;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 1^{er} août 2017.

D'accepter l'offre de Gestock inc. au montant de 92 505,54 \$, taxes incluses, étant la seule soumission conforme reçue pour l'acquisition de vêtements d'hiver et d'été pour les équipes spécialisées de sauvetage technique du Service de sécurité incendie – Contrat 2017-1582.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 220 00 650.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-472
CONSEIL – DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE désigner conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère Christine Beaudette mairesse suppléante à compter du 23 août 2017 jusqu'à la désignation de son remplaçant.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-473
SERVICE D'APPELS 9-1-1 – TRANSFERT DES LIGNES
TÉLÉPHONIQUES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU que l'action numéro 23 du Schéma de couverture de risques (SCR) 2011-2017 demande de doter la MRC Thérèse-De Blainville d'un centre secondaire de répartition dédié uniquement aux services de sécurité incendie de la MRC Thérèse-De Blainville et sera inscrite dans le Schéma de couverture de risques 2017-2021;

ATTENDU la signature d'une entente contractuelle de services de répartition secondaire incendie entre La Centrale d'Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) et la MRC Thérèse-De Blainville;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand sera desservie par un nouveau central de répartition secondaire, CAUCA, situé en Beauce au 135, 19^e Rue à Saint-Georges, Québec;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'informer Bell Canada que le nouveau fournisseur de réception et de répartition de tous les appels urgents et non urgents du Service de sécurité incendie de la Ville de Boisbriand sera La Centrale d'Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) situé au 135, 19^e Rue à Saint-Georges, Québec.

D'informer Bell que la date du transfert devrait être le ou vers le 14 septembre 2017.

D'autoriser la direction du Service de sécurité incendie de la Ville de Boisbriand d'informer le directeur du Service des télécommunications et des ressources matérielles de la Régie intermunicipale de police Thérèse-de Blainville (RIPTB) qu'il devra, le ou vers le 14 septembre 2017, transférer au nouveau central de répartition secondaire incendie de CAUCA tous les appels d'urgence ou non urgents reçus via ses lignes 911 ou ses lignes administratives provenant du territoire de la Ville de Boisbriand, sauf l'exception des appels de nature policière et ambulancière.

D'autoriser la direction du Service de sécurité de la Ville de Boisbriand de fournir, au besoin, une liste à jour des natures d'intervention urgentes et non urgentes qui devront être transmises systématiquement et obligatoirement dès leur réception par le Centre de répartition primaire de la RIPTB au centre de répartition secondaire incendie de CAUCA.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-08-474
RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉES – ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU que le projet d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées de la Ville de Boisbriand a reçu un accord de principe, avec commentaires, par la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance du rapport final du mois d'avril 2017, préparé par la firme Aqua Data du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées;

ATTENDU que les gouvernements (provincial et fédéral) mettent à la disposition des municipalités des programmes d'aide financière pour le renouvellement des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de chaussées;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter et de mettre en œuvre le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées en tenant compte de la capacité d'investissement de la Ville et des différents programmes d'aide financière qui seront mis en place par les gouvernements du Québec et du Canada au cours des prochaines années.

DE transmettre une copie de la présente résolution à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-08-475
ACHATS REGROUPÉS DE PAPIER POUR PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ)

ATTENDU que le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) offre l'opportunité d'adhérer au regroupement d'achats de papier pour photocopieurs et imprimantes;

ATTENDU que l'adhésion actuelle de la Ville au contrat du CSPQ se termine le 28 février 2018;

ATTENDU que le CSPQ souhaite procéder au lancement d'un appel d'offres en vue de la conclusion d'un contrat à exécution sur demande pour l'acquisition de papier pour photocopieurs et imprimantes;

ATTENDU que l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes permet à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du CSPQ institué par la Loi sur le Centre de services partagés du Québec ou par l'entremise de celui-ci;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE renouveler l'adhésion de la Ville au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'achat regroupé de papier pour photocopieurs et imprimantes pour la période du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2021.

D'autoriser la directrice des technologies de l'information à signer tout document nécessaire ou utile, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-476
IMPLANTATION ET ACCRÉDITATION DE LA NORME ISO 37001 –
SYSTÈME DE MANAGEMENT ANTICORRUPTION – ACCEPTATION
D’UNE OFFRE DE SERVICE – APPROPRIATION DU SURPLUS LIBRE
ACCUMULÉ**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand désire se conformer aux exigences et recommandations de la mise en œuvre de la norme ISO 37001 – Système de management anticorruption;

ATTENDU qu’aucun montant n’a été prévu au budget 2017;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D’accepter l’offre de Lévesque Stratégies & Affaires publiques du 22 juin 2017 au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables, pour l’implantation de la norme ISO 37001 – Systèmes de management anticorruption visant à maintenir un système proactif de lutte contre la corruption.

D’autoriser Me Karl Sacha Langlois, directeur général, à signer tout document nécessaire ou utile, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

D’approprier la somme de 22 573 \$ toutes taxes incluses à même le surplus libre accumulé de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-477
FORMATION DE SAUVETAGE EN TRANCHÉE ET EFFONDREMENT DE
STRUCTURE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE –
SIGNATURE D’UNE ENTENTE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D’autoriser, conformément à l’article 29.5 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), la conclusion d’une entente avec le Collège Montmorency – Direction de la formation continue et des services aux entreprises pour dispenser une formation de sauvetage en tranchée et effondrement de structure aux employés du Service de sécurité incendie pour une somme de 71 686,91 \$ toutes taxes comprises.

De désigner monsieur Claude Prévost, directeur du Service de sécurité incendie comme représentant de la Ville et gestionnaire de cette entente.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l’entente consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-478
FIDO SOLUTIONS INC. – RECONDUCTION DU BAIL DE LOCATION –
LOT 3 006 338 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE reconduire le bail de location de Fido Solutions inc. pour une période de dix (10) ans à compter du 11 juillet 2017, prévoyant l'occupation du lot 3 006 338 du cadastre du Québec pour l'installation et l'opération d'une tour et antennes émettrices-réceptrices à des fins de télécommunication et de diffusion, pour un loyer annuel de 7 060 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l'addenda numéro 3 au bail intervenu le 16 avril 1997 consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-479
ACQUISITION DU LOT 2 106 465 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET BAIL
– LA FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA PAIX –
DOSSIER 1918**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver le projet d'acte de vente par La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix ou représentants, du lot 2 106 465 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour la somme de 1 000 000 \$, dont 200 000 \$ comptant lors de la signature du contrat et le solde remboursable sur dix ans, tel que préparé par Me Michel Turgeon, notaire.

D'approuver le projet d'acte de bail de la bâtisse érigée sur le lot 2 106 465, à La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix selon les termes et conditions prévus au projet préparé par Me Michel Turgeon, notaire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

D'autoriser aux fins des présentes, une dépense jusqu'à concurrence de la somme de 1 000 000 \$ plus les intérêts répartis comme suit :

- la somme de 200 000 \$ imputable à même le surplus libre accumulé;
- le solde de prix de vente au montant de 800 000 \$ à raison de 80 000 \$ par année, en capital plus les intérêts courus au taux de 1,5 %, auquel sera appliquée en compensation toute somme due à titre de loyer et le solde s'il en est, à même le budget annuel des opérations.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-480
ANNULATION ET CRÉATION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT ET
D'AQUEDUC PAR O QUAI DU NORD AFFECTANT DEUX PARTIES DU
LOT 6 032 670 – CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – DOSSIER 1922**

ATTENDU le déplacement prévu de conduites d'égout et d'aqueduc sur le lot 6 032 670 du Cadastre du Québec;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver l'annulation de la servitude existante créée aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité de Terrebonne sous le numéro 283 018 mais uniquement à l'égard de l'assiette affectant une partie du lot 6 032 670 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 073,7 mètres carrés; le propriétaire du lot s'engageant à enlever les ouvrages souterrains à ses frais.

D'approuver la création d'une servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc sur une partie du lot 6 032 670 du cadastre du Québec, d'une superficie de 916,9 mètres carrés telle que décrite à la description technique préparée par Alain Létourneau, arpenteur-géomètre, le 16 août 2017, sous la minute 17677.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-481
IMPLANTATION D'UN RÉSEAU DE TRANSPORT RÉCRÉATIF SUR LA
RIVIÈRE DES MILLE-ILES – BAIL D'OCCUPATION HYDRIQUE - ÉCO-
NATURE**

ATTENDU que l'organisme Éco-Nature propose un projet d'implantation d'un réseau de transport récréatif sur la rivière des Mille-Îles;

ATTENDU que les travaux se traduiront par l'installation de trois (3) nouvelles structures de quais, d'une remise à embarcation et d'une passerelle de pieux ainsi que la production et l'installation de panneaux d'interprétation et de signalisation;

ATTENDU qu'à cet effet, une demande de bail d'occupation hydrique doit être déposée auprès du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ);

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser Éco-Nature à déposer une demande de bail d'occupation hydrique auprès du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ).

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-08-482

IMPLANTATION D'UN RÉSEAU DE TRANSPORT RÉCRÉATIF SUR LA RIVIÈRE DES MILLE-ILES – AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - ÉCO-NATURE

ATTENDU que l'organisme Éco-Nature propose un projet d'implantation d'un réseau de transport récréatif sur la rivière des Mille-Îles comprenant l'installation de trois (3) nouvelles structures de quais, d'une remise à embarcation et d'une passerelle de pieux ainsi que la production et l'installation de panneaux d'interprétation et de signalisation;

ATTENDU qu'à cet effet, une demande de certificat d'autorisation pour la réalisation desdits travaux doit être transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ATTENDU que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige une copie de la résolution du conseil municipal dûment certifiée et signée mandatant Éco-Nature à être signataire de la demande du certificat d'autorisation et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser Éco-Nature à présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation des travaux d'implantation d'un réseau de transport récréatif sur la rivière des Mille-Îles et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-08-483

IMPLANTATION D'UN RÉSEAU DE TRANSPORT RÉCRÉATIF SUR LA RIVIÈRE DES MILLE-ILES – AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS - ÉCO-NATURE

ATTENDU que l'organisme Éco-Nature propose un projet d'implantation d'un réseau de transport récréatif sur la rivière des Mille-Îles comprenant l'installation de trois (3) nouvelles structures de quais, d'une remise à embarcation et d'une passerelle de pieux ainsi que la production et l'installation de panneaux d'interprétation et de signalisation;

ATTENDU qu'à cet effet, une demande de certificat d'autorisation pour la réalisation desdits travaux doit être transmise au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) exige une copie de la résolution du conseil municipal dûment certifiée et signée mandatant Éco-Nature à être signataire de la demande du certificat d'autorisation et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser Éco-Nature à présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour la réalisation des travaux d'implantation d'un réseau de transport récréatif sur la rivière des Mille-Îles et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-484
LOCATION D'HEURES DE GLACE – CENTRE D'EXCELLENCE SPORTS
ROUSSEAU – SAISON 2017-2018**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la location de 342 heures de glace au Centre d'Excellence Sports Rousseau pour la saison 2017-2018 sur une période d'environ 29 semaines, soit du 29 août 2017 au 28 mars 2018, pour un montant global de 77 878,32 \$ toutes taxes comprises, soit :

- un total de 208 heures de glace et un montant de 47 898,59 \$ toutes taxes incluses pour la période d'août à décembre 2017 de la saison 2017-2018;
- un total de 134 heures de glace et un montant de 29 979,73 \$ toutes taxes incluses pour la période de janvier à mars 2018 de la saison 2017-2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-485
AUTORISATION – TRAVAUX DE MISE À NIVEAU AU POSTE DE
POMPAGE FILION**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la firme EFEL Experts-Conseils inc. à solliciter auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) l'autorisation pour la réalisation des travaux de mise à niveau du poste de pompage Filion.

DE demander à la firme EFEL Experts-Conseils inc. de transmettre au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-486
INTÉGRATION SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES
PERSONNES HANDICAPÉES – ADOPTION DU RAPPORT 2016 ET
PLAN D’ACTION 2017**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D’adopter le « Bilan 2016 et plan d’action 2017 » sur l’intégration des personnes handicapées préparé par madame Édith Barrière, régisseur communautaire, daté du 18 juillet 2017, en conformité de l’exigence de l’article 61.1 de la Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-487
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D’autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées lors de la tenue d’un tournoi de balle-molle organisé par le groupe Le Vintage au parc René-Lévesque, du 22 au 24 septembre 2017, conditionnellement à l’obtention d’un permis pour vente de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres de plastique et l’organisateur devra assurer une surveillance constante des lieux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-488
INSCRIPTION – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D’URBANISME**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D’autoriser monsieur le conseiller Daniel Kaeser à assister à la formation présentée par l’Association québécoise d’urbanisme, le 30 septembre 2017 à Nicolet.

D’autoriser le remboursement des dépenses sur présentation d’un état appuyé des pièces justificatives.

D’imputer les dépenses aux postes budgétaires 02 110 00 496 et 02 110 00 316.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-489
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE – TERRAINS VACANTS OU
CONSTRUITS**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits inscrits à la liste du 14 août 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-490
REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION DU TERRITOIRE DE
LA MRC**

ATTENDU que le projet de Loi 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique est entré en vigueur le 10 juin 2016;

ATTENDU que cette loi modifie la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) afin de permettre au gouvernement de constituer un office régional d'habitation sur le territoire de toute municipalité régionale de comté qu'il désigne ou un office municipal issu de la fusion des offices municipaux existants;

ATTENDU que cette loi oblige le regroupement des Offices d'habitation du Québec selon des seuils de performance établis par la Société d'habitation du Québec;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE recommander le regroupement des offices municipaux d'habitation sur le territoire de la Ville et inviter ceux-ci à se regrouper au sein d'un Office régional d'habitation.

D'inviter les responsables des offices d'habitation sur le territoire de la Ville à mettre sur pied un comité de transition et de concertation (CTC) en vue d'enclencher et de gérer le processus de regroupement.

De désigner le conseiller Jonathan Thibault pour représenter la Ville au Comité de transition et de concertation et la conseillère Christine Beaudette comme substitut.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-491
POLITIQUE DE FINANCEMENT DE L'AGENCE RÉGIONALE DE
TRANSPORT MÉTROPOLITAIN**

ATTENDU la politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) dressée dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU que le conseil d'administration de l'ARTM doit adopter la politique de financement et que le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal doit l'approuver;

ATTENDU que dans sa forme actuelle, ladite politique ne pourra pas maintenir les équilibres existants et nécessaires entre les municipalités de la région;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'exprimer le désaccord de la Ville avec la politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) telle qu'elle a été conçue.

DE demander au conseil d'administration de l'ARTM de modifier la politique de financement afin de maintenir les équilibres existants entre les municipalités de la région.

DE demander à l'ARTM de faire preuve d'une transparence totale et de donner accès aux données financières qui ont mené à cette politique.

DE demander au ministre des Transports d'intervenir auprès du comité de transition afin qu'il ajuste la politique de financement pour minimalement maintenir les équilibres existants entre les différentes municipalités de la région.

DE transmettre la présente résolution à la MRC Thérèse-De Blainville, à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), au ministre des Transports, aux MRC de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux membres du conseil de la CMM.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-08-492 JOURNÉE TERRY FOX 2017

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la tenue de « La journée Terry Fox 2017 » au parc Régional, le dimanche 17 septembre 2017 de 10 h à midi et offrir, en collaboration avec la Régie de police Thérèse-de-Blainville, tout le soutien logistique demandé par le comité organisateur pour la réalisation de l'évènement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-493
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

A) 1 050 \$ à la Maison Parenfant pour le projet de répit « Aux petits plaisirs » pour l'année 2017;

B) 1 500 \$ pour la campagne « Solidarité Ristigouche »;

C) 250 \$ à la Table de concertation sur la pauvreté Thérèse-De Blainville pour l'organisation de la Nuit des sans-abri 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-494
ADHÉSION 2017-2018 – TOURISME LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'adhésion de la Ville à Tourisme Laurentides pour la période d'avril 2017 à mars 2018, au montant de 466,33 \$ plus les taxes applicables.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-495
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juin 2017 montrant un total mensuel de 6 274 215 \$ et un cumulatif de 27 804 885 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-496
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juillet 2017 montrant un total mensuel de 5 969 608 \$ et un cumulatif de 33 774 493 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-497
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE MURALE – LES TOURBIÈRES BERGER BOISBRIAND – 89,
BOULEVARD DES ENTREPRISES – ZONE I-2 126**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 juillet 2017 portant le no R-17-CU-2890 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour le bureau administratif de Les Tourbières Berger Ltée situé au 89, boulevard des Entreprises, suite 202, dans la zone I-2 126 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée au plan et à la simulation visuelle de l'enseigne murale, préparés par Zone enseignes, révisés en date du 27 juin 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-498
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE MURALE - BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA
(BDC) – 3000, COURS LE CORBUSIER – ZONE C-6 266**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 juillet 2017 portant le no R-17-CU-2891 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour la modification de l'enseigne murale pour la Banque de développement du Canada (BDC) située au 3000, cours le Corbusier, dans la zone C-6 266 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux simulations, élévations et coupe de l'enseigne projetée, préparées par Pride Signs, datées du 20 mars 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-499
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE MURALE – BULZAI GOLF – 1100, BOULEVARD DE LA
GRANDE-ALLÉE – ZONE C-2 259**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 juillet 2017 portant le no R-17-CU-2889 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour le commerce Bulzai Golf situé au 1100, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone C-2 259 du Règlement RV-1441 sur le zonage,

détaillée au plan et à la simulation visuelle de l'enseigne murale, préparés par Lettram Design Plus, datés du 20 avril 2017.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-08-500
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES MURALES – U-HAUL – 1700, BOULEVARD LIONEL-
BERTRAND – ZONE I-1 409

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2017 portant le no R-17-CU-2909 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour le projet d'enseignes pour la compagnie U-HAUL située au 1700, boulevard Lionel-Bertrand, dans la zone I-1 409 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan des élévations et simulations en couleur, préparé par A&M Associates, révisé le 11 juillet 2017;
- plan des enseignes murales du 22 juin 2017.

Cette approbation est conditionnelle :

- au retrait des boîtiers lumineux donnant sur l'autoroute 640 pour les remplacer par une enseigne murale avec des lettres « channels » lumineuses;
- à la réduction de la superficie des enseignes complémentaires annonçant les services ou produits offerts sur place;
- au retrait de l'enseigne de type « lifestyle » sur l'élévation donnant sur l'autoroute 640;
- au retrait de l'enseigne murale « U-Haul » sur l'élévation sud.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-08-501
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE MURALE – BUREAU PLAN – MOBILIER DE BUREAU – 3529,
BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE I-1 448

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2017 portant le no R-17-CU-2911 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour l'enseigne murale pour l'entreprise Bureau Plan – Mobilier de bureau situé au 3529, boulevard de la Grande-Allée dans la zone I-1 448 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux simulations, élévations et coupe de l'enseigne projetée, préparées par Création Dezigun Plus, datées du 17 juin 2017.

Cette approbation est conditionnelle au :

- déplacement au centre de la structure quadrillée existante au-dessus de la porte d'entrée du local;
- remplacement du lettrage de PVC par un lettrage en aluminium avec des espaceurs installés derrière chacune des lettres afin de décoller les lettres du panneau de fond.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-502
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES MURALES – NEWMAN ALUMINIUM RAUFOSS – 4050, RUE
LAVOISIER – ZONE I-2 454**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2017 portant le no R-17-CU-2912 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour le projet d'enseignes murales pour l'entreprise Newman Aluminium Raufoss située au 4050, rue Lavoisier dans la zone I-2 454 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée au plan et à la simulation visuelle des enseignes, préparés par Enseignes Montréal Néon, datés du 4 juillet 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-503
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE SUR SOCLE – EDPHY INTERNATIONAL – 20845, CHEMIN
DE LA CÔTE NORD, SUITE 201 – ZONE I-3 482**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2017 portant le no R-17-CU-2910 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour le panneau d'affichage dans l'enseigne communautaire sur socle pour l'entreprise EDPHY International située au 20845, chemin de la Côte Nord, suite 201 dans la zone I-3 482 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée au plan et à la simulation visuelle des enseignes, préparés par Enseignes Barbo, datés du 29 juin 2017.

Cette approbation est conditionnelle à ce que la couleur de fond et celle du lettrage soit inversée.

Adoptée

Madame la conseillère Lyne Levert quitte la salle des délibérations quelques minutes.

**RÉSOLUTION 2017-08-504
APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AGRANDISSEMENT – UNITED
AUTO – 4600, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE I-1 479**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 juillet 2017 portant le no R-17-CU-2896 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis d'agrandissement pour l'entreprise United Auto située au 4600, boulevard de la Grande-Allée sur le lot 2 873 717 du cadastre du Québec dans la zone I-1 479 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Claude D. Pigeon Architecte, révisé le 8 août 2017;
- plan d'aménagement paysager préparé par Lyne Toupin, architecte paysagiste, daté du 14 août 2017;
- plan d'implantation préparé par PHB Arpenteurs-géomètres, daté du 8 juin 2017;
- simulations visuelles reçues le 8 août 2017.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 50 000 \$ pour l'aménagement paysager.

Adoptée de tous les conseillers, sauf madame Lyne Levert qui s'est absentée.

**RÉSOLUTION 2017-08-505
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION
EXTÉRIEURE - U-HAUL – 1700, BOULEVARD LIONEL-BERTRAND –
ZONE I-1 409**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2017 portant le no R-17-CU-2908 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation extérieure pour la compagnie U-Haul située au 1700, boulevard Lionel-Bertrand, sur les lots 2 107 804, 2 504 918 et 2 506 759 du cadastre du Québec dans la zone I-1 409 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan des élévations et simulations en couleur préparés par A&M Associates, révisés le 11 juillet 2017;
- plan d'architecture préparé par Marc Blouin architecte, daté du 27 juin 2017.

Cette approbation est conditionnelle :

- à la réalisation des travaux de rénovation extérieure (fenestration) en même temps;
- au retrait de l'image « lifestyle » du côté de l'autoroute 640 et à l'ajout de fenestration sur cette élévation.

Adoptée de tous les conseillers, sauf madame Lyne Levert qui s'est absentée.

**RÉSOLUTION 2017-08-506
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION
EXTÉRIEURE (AUVENT) – JULIETTE ET CHOCOLAT – 2860,
PROMENADE ST-HONORÉ – ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2017 portant le no. R-17-CU-2913 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de rénovation extérieure pour le commerce Juliette et Chocolat situé au 2860, promenade St-Honoré dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan de la terrasse existante approuvé daté du 9 mai 2016;
- simulations visuelles et plans de structure de l'auvent en date du 5 juillet 2017.

Adoptée de tous les conseillers, sauf madame Lyne Levert qui s'est absentée.

**RÉSOLUTION 2017-08-507
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION
EXTÉRIEURE – 3105, AVENUE MOISHE – ZONE R-3 513**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 juillet 2017 portant le no R-17-CU-2893 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation extérieure pour l'ajout d'une porte, d'un balcon et d'un escalier en colimaçon pour le bâtiment résidentiel situé au 3105, avenue Moïshe, sur les lots 5 667 732 et 5 667 726 du cadastre du Québec dans la zone R-3 513 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Cette approbation est conditionnelle à ce que la hauteur des garde-corps soit à 48 pouces et que la dimension du balcon soit de 5 pieds par 12 pieds.

Adoptée de tous les conseillers, sauf madame Lyne Levert qui s'est absentée.

**RÉSOLUTION 2017-08-508
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION DU PERMIS
D'AMÉNAGEMENT EN COUR ARRIÈRE – PROJET YVONNE-LACROIX –
ZONE R-1 303**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2017 portant le no R-17-CU-2907 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de modification du permis d'aménagement paysager – de la section zone de conservation CONS 305 pour le projet Yvonne-Lacroix situé dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Cette approbation est conditionnelle à la signature d'une servitude en faveur de la Ville pour l'accessibilité, l'aménagement et l'entretien d'une zone de plantation d'environ 5 mètres adjacente à la zone de plantation CONS 305.

Adoptée de tous les conseillers, sauf madame Lyne Levert qui s'est absentée.

**RÉSOLUTION 2017-08-509
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE RECONFIGURATION DU
STATIONNEMENT ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER – INSTITUT DE
L'ŒIL DES LAURENTIDES – 4800, RUE AMBROISE-LAFORTUNE -
ZONE I-1 480**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2017 portant le no R-17-CU-2904 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour la reconfiguration du stationnement et l'aménagement paysager de l'Institut de l'œil des Laurentides situé au 4800, rue Ambroise-Lafortune, dans la zone I-1 480 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Cette approbation est conditionnelle à :

- l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les travaux à réaliser dans le milieu humide;
- l'émission d'un permis de lotissement afin de joindre l'emplacement des nouvelles cases de stationnement au terrain de l'Institut de l'œil;

- au dépôt d'une garantie financière de 75 000 \$ pour la réalisation de l'aménagement paysager.

Adoptée de tous les conseillers, sauf madame Lyne Levert qui s'est absentée.

**RÉSOLUTION 2017-08-510
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
CARREFOUR AFFAIRES BOISBRIAND – 4900, RUE AMBROISE-
LAFORTUNE – ZONE I-1 477**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2017 portant le no R-17-CU-2905 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour le projet Carrefour Affaires Boisbriand situé au 4900, rue Ambroise-Lafortune sur le lot 3 771 947 du cadastre du Québec, dans la zone I-2 477 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Louis Morrisette architecte, révisé le 17 août 2017;
- plan d'aménagement paysager préparé par BMA Architecture de Paysage, révisé le 17 août 2017;
- simulations visuelles reçues le 31 juillet 2017.

Cette approbation est conditionnelle :

- au dépôt d'une garantie financière de 50 000 \$ pour l'aménagement paysager;
- à ce que la haie de cèdres ait une hauteur de 8 pieds.

Adoptée de tous les conseillers, sauf madame Lyne Levert qui s'est absentée.

**RÉSOLUTION 2017-08-511
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL - 63, CHEMIN DE
L'ÎLE-DE-MAI – ZONE R-1 205**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept architectural pour l'agrandissement de la maison unifamiliale située au 63, chemin de l'Île-de-Mai, sur le lot 2 109 456 du cadastre du Québec, dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- perspective couleur reçue en date du 22 juin 2017;
- photo de la maison existante;
- échantillons des matériaux.

Adoptée de tous les conseillers, sauf madame Lyne Levert qui s'est absentée.

**RÉSOLUTION 2017-08-512
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires dressé conformément au Règlement RV-1497 pour le mois de juillet 2017.

Adoptée de tous les conseillers, sauf madame Lyne Levert qui s'est absentée.

**RÉSOLUTION 2017-08-513
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Sylvie Dicaire Réjean Gascon	Brigadiers scolaires - réservistes à compter du 23 août 2017 en respect avec l'annexe E, article 2a) de la convention collective SCFP;
Véronique Dussault	Secrétaire à l'essai à temps complet au Service de sécurité incendie à compter du 5 septembre 2017;
François L'Heureux	Arboriculteur – auxiliaire au Service des travaux publics à compter du 23 août 2017;
Maude Nadeau	Préposée à la bibliothèque à compter du 23 août 2018 en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Gabrielle Labelle Francesco Longo	Préposés sites et locaux au Service des loisirs / Bibliothèque à compter du 23 août 2017 en respect avec l'annexe D), art. le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP.

Adoptée de tous les conseillers, sauf madame Lyne Levert qui s'est absentée.

Madame la conseillère Lyne Levert reprend son siège et participe à nouveau aux délibérations du conseil.

**RÉSOLUTION 2017-08-514
TERMINAISON D'EMPLOI – TRANSACTION ET QUITTANCE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accepter le projet d'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance relativement à la fin d'emploi d'un employé occupant un poste cadre.

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines et de la paie et le directeur général à signer le projet de contrat.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-515
LETTRE D'ENTENTE SCFP NUMÉRO 29 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer la lettre d'entente SCFP numéro 29 ayant trait à la période de probation d'une employée syndiquée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-516
LETTRE D'ENTENTE SCFP NUMÉRO 30 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer la lettre d'entente SCFP numéro 30 ayant trait aux postes temporaires à la Cour municipale.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-08-517
MESURE DISCIPLINAIRE 2017-SCFP-01**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE ratifier la mesure disciplinaire 2017-SCFP-01 prise à l'encontre d'un employé syndiqué membre du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Contribution de monsieur Jean-Claude Blais, ancien maire de Boisbriand, décédé le 9 août dernier;
- Certificats remis à chaque membre du conseil à l'occasion du symposium de la sculpture monumentale, sous le thème « URBANITÉ »;
- Souligne le rayonnement de la Ville de Boisbriand à travers les athlètes Samuel Piette et Valérie Anderson;
- Norme ISO 37001 sur le système de management anticorruption.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lori Doucet, District Dion

- Dîner avec les joueurs de pétanque;
- Activités au Centre d'interprétation de la nature;
- Invite les citoyens à consulter la page Facebook de la Ville pour la détail des activités;
- Circuit en autobus le 19 septembre prochain pour visiter les beaux secteurs de la Ville.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Inscription aux activités de l'automne;
- Informations disponibles dans le bulletin l'Info Boisbriand et sur le site Web de la Ville;
- Plusieurs activités extérieures à venir;
- Tenue de l'élection à l'automne.

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Invite à la vigilance à l'occasion de la rentrée scolaire;
- Tenue de l'élection à l'automne.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Invite à la prudence sur les routes;
- Transport en commun;
- Félicitations aux nouveaux parents et à madame Cordato pour la naissance d'une petite fille.

Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois

- Retour sur le bel été;
- Symposium de sculpture.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Présence des chiens dans les parcs et obligations du gardien;
- Invite les propriétaires de chien à utiliser les parcs à chiens;
- Inscription aux activités de loisir avec une carte loisirs valide;
- Remercie le personnel de la Ville pour l'excellente programmation estivale.

Monsieur Érick Rémy, District DuGué

- Souligne la très belle programmation culturelle de la Ville et la réalisation de sculptures à l'occasion du symposium tenu du 3 au 17 août;
- Exposition de photos de voyage par Daniel Lacroix à compter du 3 septembre prochain à la Maison du citoyen et place de la culture;
- Disponibilité de 3 pianos publics sur le territoire.

Madame Marlene Cordato, mairesse

- Arrivée du Petit Théâtre du Nord dans la salle de l'église Notre-Dame-de-la-Paix en 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Drapeau Articles 12, 13, 16, 24, 35 et 37

RÉSOLUTION 2017-08-518

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE lever la séance à 21 h 15.

Adoptée